



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Absents Représentés : 4

Absent sans pouvoir : /

Votants : 29

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Dimitri FARRO, Maire.

Date de la convocation

21 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Mme Sylvie LADOUCE a donné pouvoir à Mme Paula EIDENWEIL

Mme Christine LAUREDI a donné pouvoir à M. David PUGLIESE

Mme Catherine LAPREVOTE a donné pouvoir à M. Christophe BUTEL

Mme Sophie EVRARD GRAS a donné pouvoir à M. Claude MARTINELLI

Absent excusé sans pouvoir : /

**2026\_32\_DEL**

Secrétaire de séance : Christophe BUTEL

**Objet de la délibération** : Budget principal — Exercice 2026

Rapporteur : M. Dimitri FARRO

Les dispositions de l'article L1612-23 du code général des collectivités territoriales : « *Le budget de la collectivité territoriale est l'acte par lequel sont prévues et autorisées ses recettes et ses dépenses de l'exercice. Le budget voté doit être équilibré en dépenses et en recettes. Le budget de la collectivité territoriale est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. [...] Le budget de la collectivité territoriale est divisé en chapitres et articles.* »

A la suite du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2026, il a été adressé au Conseil municipal le projet de budget ainsi que la note synthétique retraçant les éléments principaux du budget primitif 2026 présenté.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026 2026\_32 DEL

Publié le

ID : 013-211300538-20260427-DEL2026\_32\_BP26-BF

Berger  
Levrault



Les propositions budgétaires sont les suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Chapitres	Crédits votés	Chapitres	Crédits votés

Recettes			
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	390 547,40 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	688 180,00 €	13 - Subventions d'investissement	1 626 988,00 €
73 - Impôts et taxes	3 874 046,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	
731 - Fiscalité locale	4 478 615,00 €	23 - Immobilisations en cours	
74 - Dotations et participations	623 259,95 €	45 Opérations pour compte de tiers	
75 - Autres produits de gestion courante	362 300,00 €		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	97 000,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 938,66 €
		041 - Opérations patrimoniales	4 124 935,95 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 119 996,62 €
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>10 223 400,95 €</b>	<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>8 713 406,63 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 119 996,62 €	001 - Solde d'exécution Excéd. de la section d'investissement reporté	1 801 626,24 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>12 343 397,57 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>10 515 032,87 €</b>

Dépenses			
011 - Charges à caractère général	2 717 195,00 €	20 - Immobilisations incorporelles	169 184,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 439 106,00 €	204 - Subventions d'équipement versées	343 750,00 €
014 - Atténuations de produits	179 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	2 549 472,81 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 311 392,45 €	23 - Immobilisations en cours	3 112 429,92 €
66 - Charges financières	11 768,84 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	165 260,00 €
67 - Charges spécifiques	2 000,00 €		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	112 000,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 938,66 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
		041 - Opérations patrimoniales	4 124 935,95 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 119 996,62 €		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 343 397,57 €</b>	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>10 515 032,87 €</b>

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants du même code, relatifs à l'adoption des budgets des collectivités territoriales
- Vu** les articles L2311-1-1 et suivants, et R2311-1 et suivants du même code, relatifs à l'adoption des budgets des communes,
- Vu** la délibération n° 2026\_05\_DEL du 09 avril 2026 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget principal de l'exercice 2026 de la commune,
- Vu** la délibération n° 2026\_27\_DEL du 27 avril 2026 relative à l'adoption du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025
- Vu** la délibération n° 2026\_29\_DEL du 27 avril 2026 relative au règlement budgétaire et financier de la commune à compter de l'exercice 2026,
- Vu** la délibération n° 2026\_31\_DEL du 27 avril 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 de la commune
- Vu** la délibération n° 2026\_30\_DEL du 27 avril 2026 relative au vote des taux communaux de fiscalité directe locale au titre de l'exercice 2026,
- Vu** le projet de budget primitif 2026 et la note synthétique associée,

**Considérant** les orientations budgétaires pour le budget principal de l'exercice 2026 de la commune,

**Considérant** que le projet de budget et la note synthétique ont été adressées aux conseillers municipaux le 14 avril 2026,

**Considérant** que le compte financier unique et l'affectation du résultat ont fait l'objet d'une délibération antérieure à la présente, et qu'il y a donc lieu de reprendre les résultats des exercices antérieurs au budget primitif 2026,

**Considérant** que le projet de budget est présenté en équilibre réel,

**Considérant** les modalités de votes du budget arrêtée dans le règlement budgétaire et financier, par nature, au niveau du chapitre budgétaire,

Le Conseil Municipal, à **la Majorité** de ses membres

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif de la commune tel que présenté ci-dessus et en annexe de la présente délibération au titre de l'exercice 2026 et qui s'équilibre ainsi :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>12 343 397,57 €</b>	<b>12 343 397,57 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>10 515 032,87 €</b>	<b>10 515 032,87 €</b>
<b>Total du budget</b>	<b>22 858 430,44 €</b>	<b>22 858 430,44 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution du présent budget

Votes pour : 26

Vote contre : /

Abstentions : 3 (Claude MARTINELLI (+ procuration Sophie EVRARD GRAS), Éric BRUCHET)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Secrétaire de séance,  
**Christophe BUTEL**



Le Maire,  
**Dimitri FARRO**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 013-211300538-20260427-DEL2026\_32\_BP26-BF



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par Le MAIRE (1),

A Mallemort, le 27/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Mallemort, le 27/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Le secrétaire de séance, Christophe BUTEL	 X
Monsieur le Maire, Dimitri FARRO	 X

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Mallemort, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 013-211300538-20260427-DEL2026\_32\_BP26-BF